

SEANCE DU
26 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
55

Date de convocation :
20 avril 2023

Date d'affichage :
27 avril 2023

OBJET :
Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature des marchés passés en procédure adaptée.

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 14**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Sébastien CIRON
M. Frédéric MARASCIA
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GRAND (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)

SECRETARE DE SEANCE :

Mme Jeanne-Danièle PICARD



Compétent en application de la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, lui délégrant notamment la compétence en matière d'autorisation de signature des pièces de marchés publics lorsque le montant est compris entre 90 000 € et 2 299 999 € HT,

Vu les articles L 2120-1-2, L 2123-1-1°, R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est propriétaire de cinq barrages qui assurent l'essentiel de l'alimentation en eau brute des deux usines de production d'eau potable du territoire.

La retenue de Saint-Sernin-du-Bois constitue la deuxième capacité en volume de ces cinq barrages, après celle de la Sorme. L'ouvrage de Saint-Sernin-du-Bois est un barrage « poids » en maçonnerie d'une hauteur d'environ 18 mètres, construit entre 1917 et 1921.

Conformément à la réglementation relative aux ouvrages intéressant la sécurité publique, ce barrage a fait l'objet d'une revue de sûreté décennale en 2015 qui a conclu à la nécessité d'engager un programme de mise aux normes.

Les études réalisées depuis 2018 avec le maître d'œuvre (ARTELIA) ont abouti à un programme de travaux sur le barrage portant principalement sur les points suivants :

- Travaux de génie civil et fondation :
 - Réfection de l'étanchéité du parement amont du barrage ;
 - Injection de la fondation ;
 - Travaux sur l'évacuateur de crue : restructuration de l'entrée du chenal et du ponceau, consolidation du chenal et création d'un bassin de restitution

- Travaux sur équipements électromécaniques :
 - Remplacement des conduites non scellées dans le barrage en amont et à l'intérieur de la chambre des vannes ;
 - Réhabilitation par chemisage des conduites scellées dans le barrage ;
 - Remplacement des vannes et organes de manœuvre ;
 - Travaux d'électricité et de contrôle-commande ;
 - Réfection des équipements de sécurité intérieurs ;

Pour réaliser ces travaux, une procédure adaptée a été lancée le 07 février 2023, sous forme de marché allotis de la manière suivante :

- Lot 1 : Travaux de génie civil et fondation ;
- Lot 2 : Travaux sur équipements électromécaniques.

Après réception des offres, une phase de négociation a été organisée.

Pour le lot 1, cette phase de négociation a permis d'aboutir à une solution qui est jugée, en l'état actuel, acceptable avec réaliser un gain de 315 345,65 €. Il est donc proposé d'attribuer ce marché au groupement solidaire VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL / BBF/ CARPI TECH BV / AEVIA/ TP GEO sur la base de l'offre remise suite aux négociations.

Pour le lot 2, la seule offre, celle du Groupement conjoint VEOLIA eau / SADE CGTH / Pascal GUINOT TP, la négociation n'a pas permis d'aboutir à une offre satisfaisante. Une seconde phase de négociation a été lancée. En fonction des résultats de cette négociation, l'attribution de ce lot 2 pourrait faire l'objet d'une délibération d'attribution par le Conseil de communauté lors de sa réunion du 28 juin prochain.

Ainsi, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer le marché à conclure pour le lot 1 avec ces entreprises.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les marchés à conclure :
 - o Le groupement solidaire VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL (mandataire) / BBF/ CARPI TECH BV / AEVIA/ TP GEO, pour un montant de 2 778 491,68 € HT (lot 1).
- D'imputer les dépenses sur le budget annexe eau.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 avril 2023
et publié, affiché ou notifié le 27 avril 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

